



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET D'USAGE CONDITIONNEL

Les membres du conseil statueront sur les demandes de dérogation mineure et d'usage conditionnel lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Supérieur qui se tiendra le 2 juillet 2025 à 19h00, au 1295, chemin Lac-Supérieur, à Lac-Supérieur.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

Donné à Lac-Supérieur, ce 16^e jour du mois de juin 2025

Original signé

Anne-Marie Charron
Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe

DÉROGATION MINEURE

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
chemin Fleurant Lot : 5 115 232 Matricule : 2812-52-9469	Réduire le frontage minimal d'un lot, fixée à 50 mètres à l'intérieur d'un corridor riverain, ainsi que dans la zone VA-15, à 12.56 mètres.

USAGE CONDITIONNEL

Immeuble visé	Nature et effets de la demande
305 chemin du Mont-la-Tuque Lot : 6 588 812 Matricule : 2722-33-0774	Autoriser l'usage conditionnel de location court séjour de moyenne envergure dans la résidence projetée.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Charron, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Lac-Supérieur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le conseil, ainsi qu'à l'adresse du site concerné conformément à la Loi, le 16^e jour du mois de juin 2025 entre 8 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour du mois de juin 2025.

Original signé

Anne-Marie Charron
Directrice générale adjointe & greffière-trésorière adjointe